



## AVIS DE CONCERTATION DU PUBLIC

AU TITRE DE L'ARTICLE L103-2 DU CODE DE L'URBANISME

PROJET ODE A LA MER SUR LES SECTEURS SOLIS, SORIECH ET AVENUE DES PLATANES

## DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE LA COMMUNE DE LATTES

Le projet Ode à la Mer se développe au sein d'un périmètre d'environ 288 hectares sur les Communes de Lattes et de Pérols. Une première phase opérationnelle de 19 hectares sur la commune de Lattes sur les secteurs du Solis, Soriech et du sud de l'avenue des Platanes contribuera à l'émergence de la 1ère « séquence urbaine ».

La réalisation de ce projet impose l'adaptation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Lattes par l'intermédiaire d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Cette procédure fait l'objet d'une concertation du public, application de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme.

Par délibération du 28 juillet 2021, le conseil de Montpellier Méditerranée Métropole a défini les **modalités de la** concertation de la présente déclaration de projet. Celle-ci débutera le 20 juin 2022 et se déroulera tout au long de l'élaboration du dossier de déclaration de projet selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition du dossier au fur et à mesure de son élaboration à la Mairie de Lattes et au siège de Montpellier Méditerranée Métropole aux heures d'ouverture habituelles accompagné d'un registre en Mairie de Lattes et au siège de la Métropole, permettant au public de formuler ses observations
- Mise en ligne du dossier au fur et à mesure de son élaboration sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole (www.montpellier3m.fr/mise-a-disposition-du-public) et de la Mairie de Lattes (www.ville-lattes.fr).

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites durant toute la durée de la concertation :

- Par voie postale au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, à l'adresse indiquée ci- après :
  « Projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour l'opération Ode à la Mer Montpellier Méditerranée Métropole, 50 place Zeus CS 39556 34961 Montpellier cedex 2 » ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : lattesdpode@montpellier3m.fr.

L'information de la tenue de la concertation sera diffusée selon les moyens suivants :

- Formalités de publicité propres aux obligations règlementaires liées à la diffusion de la présente délibération (affichage de la délibération, publication dans un journal d'annonces légales) ;
- Parution de l'information sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole (www.montpellier3m.fr/mise-a-disposition-du-public) et de la Mairie de Lattes (www.ville- lattes.fr) ;
- Publication d'au moins un article dans le bulletin municipal de Lattes et dans le journal de Montpellier Méditerranée Métropole.

A l'issue de cette concertation, il sera rendu compte du Méditerranée Métropole.	ı bilan de celle-ci par délibération d	u conseil de Montpellier